

**Gérard BIZIEN**

*Expert Comptable*

*Commissaire aux comptes - Compagnie de Paris*

*Expert près les Cours administratives d'appel de Paris et de Versailles*

*Expert honoraire près la Cour d'appel de Paris*

## **UNION DES FEDERATIONS DE TRANSPORT**

46, avenue de Villiers - PARIS 75017

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

183 rue de la Pompe - 75116 PARIS  
Tél : 01.53 53 47 40 - Port : 06.13.45.35.32 - Fax : 01.53 53 47 48 - E-mail : gbizien@gbizien.fr  
N° de TVA intra : FR 80501208755

Crédit agricole Ile de France - IBAN : FR 76 1820 6001 9444 1121 0200 106 - BIC AGRIFRPP882

## **UNION DES FEDERATIONS DE TRANSPORT**

Siège social : 46, avenue de Villiers  
75017 - Paris

A Mesdames et Messieurs les Membres de l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Union des Fédérations de Transport relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Union des Fédérations de Transport à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en

France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale et aux associations membre de l'Union et des membres associés sur la situation financière et les comptes annuels.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Union des Fédérations de Transport à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, des informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Union ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier de l'Union des Fédérations de Transport et doivent être approuvés par votre prochaine Assemblée Générale.

### **Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-53 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de l'Union des Fédérations de Transport.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de son audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et

met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de remettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité de l'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 juin 2024

Gérard BIZIEN



# Comptes annuels

UNION DES FEDERATIONS DE TRANSPORT

31/12/2023

Ce document contient 11 pages





UNION DES FEDERATIONS DE TRANSPORT

Actif		Au 31/12/2023		Au 31/12/2022
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et développement			
Immobilisations corporelles	Donations temporaires d'usufruit			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>			
	Immobilisations incorporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL			
Actif immobilisé	Terrains			
	Constructions			
	Inst. techniques, mat. out. industriels	8 049	7 378	670
	Immobilisations corporelles en cours			1 680
	Avances et acomptes			
	TOTAL	8 049	7 378	570
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées	9 482		9 482
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres			
	TOTAL	9 482		9 482
(2)				
Actif circulant	Stocks et en cours			
	Créances <sup>(3)</sup>	27 900		27 900
	Créances reçues par legs ou donations			
	Autres	188		188
	TOTAL	28 088		28 088
Divers	Valeurs mobilières de placement	259 051		259 051
	Instrument de trésorerie			
	Disponibilités	528 388		502 939
	Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>	3 302		1 817
(3)				
	Frais d'émission des emprunts III			
	Primes de remboursement des emprunts IV			
	Écart de conversion Actif V			
(4)				
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)			

## UNION DES FEDERATIONS DE TRANSPORT

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	536 825	536 825	
Report à nouveau	156 030	100 456	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	<b>51 585</b>	<b>55 574</b>	
		<b>744 440</b>	<b>729 681</b>
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
		<b>744 440</b>	<b>729 681</b>
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
		<b>744 440</b>	<b>729 681</b>
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
		<b>744 440</b>	<b>729 681</b>
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
		<b>744 440</b>	<b>729 681</b>
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 412	22 317
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	62 128	50 432
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		10 640	
		<b>84 540</b>	<b>73 389</b>
Écart de conversion Passif V			
<b>TOTAL DU PASSIF (à équilibrer avec l'actif)</b>		<b>829 980</b>	<b>773 070</b>
renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



# Compte de résultat

## UNION DES FEDERATIONS DE TRANSPORT

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
		304 400	304 400
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 333	4 444
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	145 809	127 629	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION :</b>		<b>453 542</b>	<b>436 473</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	74 243	71 867
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 113	6 022
	Salaires et traitements	224 485	210 361
	Charges sociales	106 085	100 393
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 009	1 148
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	10	0	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION :</b>		<b>411 947</b>	<b>389 793</b>



# Compte de résultat

## UNION DES FEDERATIONS DE TRANSPORT

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations	9 330	9 330
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 711	1 267
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		12 041	10 597
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV			
Résultat financier (III-IV)		12 041	10 597
Résultat financier avant provision (III-IV)		58 000	57 297
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V			
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI			
Résultat d'exploitation (II-VI)		58 000	57 297
Participation des salariés aux résultats		VII	
Impôts sur les bénéfices		VIII	
		2 050	1 703
Total des produits (II-VI-VII-VIII)		60 050	58 594
Total des charges (III-IV-VI)		4 164	3 817
EXCÉDENT OU DEFICIT		55 886	54 777
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			

# Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2023

ASS UNION DES FEDERATIONS DE TRANSPORT

## Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	
		4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
2.2	Actif circulant	7
2.2.1	Actif circulant : dépréciation	7
2.2.2	Valeurs mobilières de placement	7
2.2.3	Charges constatées d'avance	7
2.3	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	8
2.4	Compte de résultat	9
2.5	Informations relatives à l'effectif	9



## 1 Principes et méthodes comptables

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

## **2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat**

### **2.1 Actif immobilisé**

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

**2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)**

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)	
			Sorties	Virements		
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-	
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	
	Constructions	-	-	-	-	
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-	
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-	
	Matériel de transport	-	-	-	-	
	Mat bur., informatique, mobilier	8 049	-	-	-	8 049
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	<b>Total III</b>	<b>8 049</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 049</b>	
Immobilisations financières	Participations	9 482	-	-	9 482	
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	
	Prêts et autres immo. financières	-	-	-	-	
	<b>Total IV</b>	<b>9 482</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 482</b>	
	<b>Total général</b>	<b>17 532</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 532</b>	

## 2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)	
Amortissements incorporelles	Pris en compte (net)	-	-	-	
	Amortissements (net)	-	-	-	
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	
	Constructions	-	-	-	
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	
	Matériel de transport	-	-	-	
	Mat bur., informatique, mobilier	6 369	1 009	-	7 378
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total	6 369	1 009	-	7 378	
Total global	6 369	1 009	-	7 378	

## **2.2 Actif circulant**

### **2.2.1 Actif circulant : dépréciation**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les cotisations dont le recouvrement est incertain, par mesure de prudence

### **2.2.2 Valeurs mobilières de placement**

La valeur brute des valeurs mobilières de placement s'élève à 259 051 €.

La plus-value latente sur les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2023 s'élève à 29 K€. Comme les règles comptables l'exigent, cette plus-value ne figure pas dans les comptes joints.

### **2.2.3 Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 3 K€ au 31/12/23. Il s'agit de charges constatées d'avance d'exploitation.

### 2.3 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	27 900	27 900	
	Autres	188	188	
Charges constatées d'avance		3 302	3 302	
<b>TOTAL</b>		<b>31 390</b>	<b>31 390</b>	

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		22 412	22 412		
Dettes fiscales et sociales		62 128	62 128		
Produits constatés d'avance		0	0		
<b>TOTAL</b>		<b>84 540</b>	<b>84 540</b>		

## 2.4 Compte de résultat

Répartition des produits d'exploitation :

Cotisations	304 400 €
Convention AGEDITRA	145 340€
Jetons de présence et rémunération des administrateurs	3 333 €
Droits d'auteurs	466 €
<b>TOTAL</b>	<b>453 539</b>

## 2.5 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	